

VILLENEUVE NAUTIQUE ASSOCIATION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 4 mars 2022.

1- Introduction :

VNA organisait sa 8 -ème assemblée générale car l'association a été créée en juin 2014.

Étaient invités les élus de la commune de Villeneuve, Madame la députée de la 3 -ème circonscription, les présidents et représentants d'associations fluviales et nautiques, les adhérents de VNA ainsi que la presse écrite locale.

2- Quorum, participation :

Le collationnement effectué à l'entrée de la salle donne 21 adhérents(e)s présent(e)s dont l'ANPEI représentée par son Délégué régional , 7 invités(e) dont le club nautique de canoë-kayak) ainsi que 19 pouvoirs d'adhérent(e)s indisponibles : le quorum était donc respecté.

À noter la présence de 3 élus de Villeneuve, (la mairie de Villeneuve dispose d'un siège de droit au conseil d'administration de VNA) ainsi que de Madame la maire d'Armeau.

3- Rapport moral :

Avant ceci, pressée par un conseil municipal extraordinaire ajouté au dernier moment à 20 heures, Madame la maire de Villeneuve, Nadège Naze intervient pour nous actualiser la présentation du projet nautique et portuaire en insistant sur 3 points :

- La nécessité de déterminer la collectivité juridiquement responsable du portage fluvial et du port à sec ainsi que des exploitations respectives, la CAGS et/ou la commune pour la partie port à sec.
- Le calendrier prévisionnel du projet, à savoir : l'étude d'ingénierie en 2022, la réalisation de la partie fluviale en 2023 puis du port à sec (la capitainerie) l'année suivante si possible.
- La mairie va aménager la pièce d'accueil de la capitainerie afin de recevoir non seulement les plaisanciers mais aussi la population, c'est ce que nous appelons le clubhouse : VNA aura la possibilité d'effectuer une mission d'animation dans cette capitainerie afin d'assurer une vie du port en complément de la présence du régisseur (fonctionnaire territorial), seul habilité à gérer la partie fluviale des activités portuaires ; ce dernier assure une présence à mi-temps, le matin.

Remerciements par Pierre Boudka aux participants ainsi qu'aux administratrices et administrateurs qui se sont réunis 11 fois dans l'année et ont travaillé constamment sur le projet (bénévolat de 160 heures)

Rappel également,

- des grandes dates d'avancées du projet et des subventions de 1150 000 € accordées par le conseil régional dès 2019, puis augmenté à 1550 000 euros mis au DOB 2022 de la CAGS
- du contenu du projet portuaire destiné à booster l'attrait social et touristique du bassin de Villeneuve au travers des futurs équipements de plaisance et nautiques ; ce projet s'inscrivant dans le droit fil du plan de développement fluvestre et touristique de l'Yonne aval initié par la région et VNF (dans lequel est inscrit le projet VNA).
- le président insiste sur la nécessité de créer un véritable lieu portuaire d'accueil tant de la plaisance que pour les associations sportives mitoyennes actuellement mais aussi pour la population dont celle de la rive droite qui ne dispose plus d'aucun commerce hormis le tabac-librairie

4- Rapport financier :

Présentation des comptes financiers par notre trésorier, Lionel LEBLANC, expert-comptable et gérant du groupe ETC Yonne nord ; comme chaque année la politique financière de l'association est d'investir la quasi-totalité des recettes car le but de l'association n'est pas de réaliser des bénéfices ou des investissements à long terme.

Approbation à main levée des adhérents aux comptes qui sont basiques cette année car le conseil d'administration avait décidé début janvier 2021 de mettre l'association en sommeil pour les adhérents bien que le conseil d'administration se soit réuni 1 fois par mois et travaillé sur plusieurs dossiers importants, en présence de Madame la Maire.

5- Rapport d'activités :

Ce rapport est le 9 -ème depuis la création de l'association VNA.

Il est issu des 11 conseils d'administration de l'année 2021 et des commentaires des participants à l'assemblée générale du 4 mars 2022 ; cette dernière a, à l'unanimité, validé les décisions 2022 du conseil d'administration de mettre en avant en 2022, l'animation du port, juste prolongation des 9 années de mise en place du financement fluvestre, l'extension nautique comme l'agrandissement du port à sec (le bâtiment).

- 1- Environnement de VNA : Nous rappelons que, statutairement, VNA est créé pour développer tant l'activité fluviale et nautique à Villeneuve que surveiller la qualité environnementale de la rivière Yonne sur le bassin de vie du Villeneuvien.
- 2- En parfaite synchronisation avec la politique fluviale de la région BFC ainsi que le PETR Yonne nord, notre activité et notre lobbying se sont adaptés au plan fluvestre de développement fluvestre de l'Yonne aval voté par la région BFC qui a pris en compte notre projet et a attribué à notre maîtrise d'ouvrage (la CAGS), en mars 2019, un budget de 1150000 euros, porté à 1550000 euros au DOB 2022 de la CAGS.
- 3- 2- L'équipe VNA 2021 : Les 7 membres du conseil d'administration de VNA se sont réunis tous les premiers mercredis de chaque mois (hormis en août) ; ils ont consacré 160 heures de leur temps à VNA ; à noter la forte implication de Nadège NAZE, notre maire depuis 2020, qui a participé à tous les conseils d'administration ainsi que de l'ANPEI (Ass. Nle des Plaisanciers en Eaux Intérieures) qui, forte de son millier de membres, nous a apporté des conseils et statistiques forts utiles
- 4- Notre conseil a décidé, par honnêteté vis-à-vis de ses adhérents, en janvier 2021, au vu des conditions sanitaires de début d'année, de mettre l'association en sommeil du moins pour les adhérents. Il est à noter que, bien que nous n'ayons pas fait de campagne d'adhésions, 38 adhérents nous ont adressé leurs inscriptions.
- 5- Nous avons donc perdu 39 adhérents en 2021 que nous comptons retrouver en 2022. Nous bénéficions également, en travail interne, du volontariat de simples adhérent(e)s.
- 6- 3- Un projet fluvial au service du bassin de vie : Ce grand projet, qui s'appuie sur la rivière, répond parfaitement, ainsi que l'a bien analysé le conseil régional BFC, à une urgente nécessité de dynamiser notre région par le tourisme fluvial mais aussi apporter des animations sociales, ludiques et par conséquent maintenir sinon développer les populations, les commerces et services locaux.
- 7- Notre expérience, confirmée par ANPEI, montre que cette réussite d'installation portuaire impose une présence et des services quasi-permanents afin d'accueillir mais surtout développer en toute sécurité, à la fois la présence des plaisanciers mais aussi de la population : c'est pourquoi notre objectif 2022 est de créer et gérer un clubhouse portuaire tout au long de l'année qui fera office de test avant investissement définitif sur le port à sec vraisemblablement entre 2023 (études) et 2024 (réalisation).
- 8- 4- Le projet 2022, un clubhouse accueillant : Au vu de la situation financière de la commune de Villeneuve qui, malgré de grands progrès constatés par la cour des comptes de la région BFC, est toujours en grande nécessité de rigueur financière, seule VNA est capable d'initier l'ouverture et assurer la présence/ animation sur le port : en effet le régisseur municipal du port n'assure contractuellement qu'une mi-temps, en matinée, alors que la clientèle est plutôt motivée pour une présence en après-midi. Cette animation de l'après-midi nécessite une présence d'environ 1260 heures/an mais aussi des équipements à minima tels que distributeurs de boissons chaudes et froides, petit snacking, mais aussi petit nettoyage régulier, wifi, musique ...etc. C'est tout cela que prévoit d'assurer VNA, à la condition qu'elle dispose du financement nécessaire que ne peut malheureusement réaliser la commune, du moins en 2022.
- 6- Une nécessaire subvention : Après contact avec notre députée de la 3 -ème circonscription de l'Yonne, Michèle CROUZET, qui suit attentivement notre projet, il est décidé de faire appel au financement FDVA 2022 qui seul peut nous apporter une solution de financement à hauteur de 8800 euros représentant 80 % du montant de l'investissement. En effet, les différents devis de location de distributeurs, quelques devis d'investissement en équipements, en frais de déplacement des 4 à 8 volontaires pour assurer la présence/animation, le budget annuel est estimé, a minima, à 1100 euros pour l'année 2022.

7- 6- Conclusion : Avec ses partenaires élus régionaux & associations diverses, VNA a réussi, depuis 9 ans, à initier un grand projet territorial, à le faire financer puis, avec la volonté de la mairie de Villeneuve, à valider les études en 2022 et la réalisation en 2023 et 2024. D'ici là, nous devons boucler la boucle, démontrer l'attraction du port de Villeneuve auprès de la population locale mais aussi auprès du tourisme issu de tous les départements environnants : c'est notre projet clubhouse 2022.

8- Actions, incentives prévisionnelles 2022 :

Présentation du projet de rassemblement fluvial sous l'égide de l'ANPEI (Ass. Nle des Plaisanciers en Eaux Intérieures) dans le cadre de Régates et canotiers le 14 juillet 2022.

Participation de VNA à Régates & canotiers

9- Administratrices, administrateurs 2022 :

Appel à candidatures pour des postes d'administratrices et administrateurs : pas de candidat(e).

10- Divers :

Madame Michèle CROUZET, députée de la 3 -ème circonscription de l'Yonne remet à VNA la médaille de l'Assemblée nationale pour service rendu à la collectivité territoriale au travers de son activité depuis 2014 et insiste sur l'importance de cet apport futur au bassin de vie de Villeneuve ; les communes qui ne créent pas de grand pôle d'attraction local mais aussi touristiques sont condamnées à devenir des cités dortoirs, satellites des villes plus attractives.

20 h 30- Discussion et buffet

21 h 40- Clôture de l'A.G.

Procès-verbal lu et approuvé par le président, le 05 mars 2022.



Pierre Boudka

VILLENEUVE NAUTIQUE ASSOCIATION

Association loi de 1901 N° W891003785- SIRET : 789 202 629 00026 - APE : 9499Z

Siège social & correspondance : 2 rue du Canal– 89500 Villeneuve sur Yonne - Email : vna@orange.fr

<http://www.villeneuve-nautique.com>